

Mobilisons la Charte des droits fondamentaux au Luxembourg

Séminaire 3: Luxembourg, 26 février 2025

Organisée par l'IEAP Luxembourg - Centre européen de la magistrature et des professions juridiques

Lieu: Salle A101, Chambre des Salariés, 2-4 rue Pierre Hentges L-1726 Luxembourg, [Google Maps](#)

Grant Agreement 101142920 — CHARTER UP — CERV-2023-CHAR-LITI — Upgrading fundamental rights know-how for Luxembourg

Programme

Le public cible de Charter Up : les professionnels des droits humains au Luxembourg

Le projet vise à **outiller et à accompagner les praticiens pour mobiliser la Charte des droits fondamentaux dans toutes les affaires où elle peut être pertinente**. Les avocats et les personnels des ONG et des institutions de défense des droits humains sont conviés à nos formations, complémentaires des autres éléments du projet (notamment le Charter Checkpoint, permanence juridique assurée par Passerell, ainsi qu'une newsletter et une base de données de jurisprudence luxembourgeoise sur la Charte).

Les séminaires

L'objectif est de donner aux participants une compréhension approfondie du contenu de la Charte mais aussi des principes qui guident son application et permettent de la mobiliser pour mieux protéger les droits fondamentaux. La formation, spécifiquement conçue pour le contexte luxembourgeois, est divisée en deux parties :

Séminaire 3 (26 février 2025) : La Charte des droits fondamentaux au Luxembourg et en Europe

Séminaire 4 (14 mai 2025) : Vers une protection effective des droits consacrés par la Charte

Il est recommandé, mais non obligatoire, de suivre les deux séminaires ; l'inscription est donc également possible pour un seul des deux séminaires.

Ces séminaires seront complétés par des **ateliers** plus courts et en plus petits groupes, centrés sur des cas pratiques inspirés d'affaires réelles relevant des **thématiques prioritaires du projet** : **droits de l'enfant (25 juin 2025) et protection des données (10 septembre 2025)**.



Méthodologie

Les séminaires seront animés par deux formateurs. Les présentations ménageront du temps pour des discussions de cas concrets et pour des échanges entre participants.

EIPA Luxembourg – European Centre for Judges and Lawyers

Catherine Warin, Chargée de cours, c.warin@eipa.eu

Carlos Santalo Goris, Chargé de cours, c.santalogoris@eipa.eu

Elisa Dolci, Project Organiser, e.dolci@eipa.eu

Blanka Opletalova, Project Organiser, b.opletalova@eipa.eu



26 FEVRIER 2025

- 09.15** **Accueil des participants**
Carlos Santalo Goris et Catherine Warin
- 09.30** **Mot de bienvenue et introduction**
- 09.45** **Introduction à la Charte des droits fondamentaux**
La Charte est devenue le cœur du système de protection des droits humains par l'Union européenne. Nous rappellerons brièvement la genèse de la Charte et présenterons ses principales caractéristiques et son contenu – un ensemble original de droits classiques (droits personnels, civiques) et de droits plus novateurs (droits socio-économiques, droits liés au progrès technologique)
- 10.45** **Pause**
- 11.00** **La Charte dans le paysage luxembourgeois des droits humains**
La Charte elle-même nous donne des clés pour comprendre son articulation avec le droit luxembourgeois. La jurisprudence des tribunaux luxembourgeois (y compris de la Cour constitutionnelle) nous donne aussi des éléments importants pour comprendre comment la Charte s'inscrit et s'intègre dans l'ordre juridique luxembourgeois et donc comment nous pouvons l'utiliser au Luxembourg.
- 12.15** **Pause déjeuner**
- 13.30** **Principes d'application de la Charte**
Nous passerons en revue les grands principes permettant d'identifier une situation où les droits garantis par la Charte peuvent être invoqués puis d'estimer si des limitations à ces droits sont possibles (droits absolus/relatifs) et conformes au principe de proportionnalité.
- 14.30** **Pause**
- 14.45** **La Charte et les autres textes internationaux de protection des droits humains**
Nous évoquerons les liens entre la Charte et d'autres textes internationaux de protection des droits humains (Convention européenne des droits de l'Homme, Convention relative aux droits de l'enfant, Convention de Genève...) et aborderons les implications pratiques de ces liens.
- 15.30** **Questions, réponses, pistes d'action et conclusions**
- 16.15** **Fin du séminaire 3**

